

NOS TARIFS 2024 - 2025

SCOLARITE	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	Enseignement supérieur		
	Seconde, première et terminale	Seconde, première et terminale	BTS (Classes numériques*)	BTS / DCG	PREPA ECG
Cotisations diocésaines	60 €	60 €	60 €	60 €	60 €
Frais annuels de scolarité *	847 €	795 €	939 €	852 €	1 440 €
TOTAL	907 €	855 €	999 €	912 €	1 500 €
Frais administratifs **	70 €	40 €	-	-	-

* Incluant la mise à disposition :

- des tablettes (IPAD) pour la durée du cycle, vacances comprises, pour les classes numériques prévues, à savoir : toutes les 2ndes, 1ères, Terminales, les BTS MCO 1ère année et 2ème année les BTS NDRC 1ère et 2ème année
- des manuels scolaires et la fourniture des cahiers d'exercices consommables (sauf enseignement supérieur),

** Payables une seule fois à l'entrée au lycée Saint-Bénigne

FRAIS D'INTERNAT	Lycée général, technologique et professionnel	Enseignement supérieur
Régime partiel (Hébergement + dîner)	2 900 €	3 960 €
Régime complet (Hébergement + 3 repas)	3 875 €	4 760 €
Frais administratifs **	60 €	60 €

La nuitée du dimanche soir n'est pas incluse dans le forfait (supplément de 35 € par mois)

** Payables une seule fois à l'entrée au lycée Saint-Bénigne

Avance à verser à l'inscription***	Lycée général et technologique	Lycée professionnel	Enseignement supérieur		
	Seconde, première et terminale	Seconde, première et terminale	BTS (Classes numériques)	BTS / DCG	PREPA ECG
Avance demandée primo entrant	130 €	100 €	250 €	250 €	375 €
Avance demandée Interne primo entrant	190 €	160 €			
Avance demandée réinscription	60 €	60 €	310 €	310 €	375 €
Avance demandée Interne réinscription	120 €	120 €			
Chèque caution numérique (non encaissé)	150 €	150 €	150 €	-	-
Chèque caution Livres (non encaissé)	100 €	100 €	-	-	-

*** Déduit de la facture annuelle

Restauration

3 espaces de restauration (Self-service, snacking chaud, snacking froid)

Prix en fonction des articles consommés

BOURSES

- Bourse nationale de lycée : La demande de bourse nationale de lycée est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse. Un dossier est à retirer au secrétariat au mois de juin et de septembre à octobre. Toutes les informations complémentaires sur : www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee
- Bourse étudiante : Pour toute demande de bourse ou de logement en résidence universitaire, il est indispensable de constituer un Dossier social étudiant (DSE) sur messervices.etudiant.gouv.fr